
HONORAIRES APPLICABLES AUX TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

APPARTEMENTS - MAISONS - VILLAS - PROPRIÉTÉS - TERRAINS - LOCAUX

Barème applicable à l'ensemble des mandats de vente

Prix de vente jusqu'à 2.500.000 €

6 % TTC du prix de vente
soit 5 % HT

Prix de vente supérieur à 2.500.000 €

5 % TTC du prix de vente
soit 4,17 % HT

Le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par JT MARSEILLE & LITTORAL VAROIS en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. Le pourcentage s'applique à la totalité du prix de vente, selon la tranche dans laquelle se situe ce prix. Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf exceptions prévues au mandat) et incluent la TVA à 20 %.